

Délibération 2023-003

FINANCES : Cession parcelle PECHNAUQUIE III – SOCIETE MKC (STEP CONCEPT)

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 janvier 2023.

Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel,
Villemur sur Tarn	Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme PREGNO Agnès, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aäli a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme GUERRERO Katia,
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles,
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme PREGNO Agnès,
M. CHEVALLIER Georges a donné pouvoir à M. MICHELOT Jean-Michel,
M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. Jean Marc DUMOULIN

Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme DELTORT Florence

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 08 | Membres absents – 02

Exposé

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire en date du 07 octobre 2021, il avait été délibéré la proposition d'achat d'une parcelle située à Pechnauquie III, prolongement d'ECOPREST et de PROSERVE DASRI, par la Société STEP CONCEPT, représentée par Monsieur Couderc, au prix de 23 euros HT du m² soit 46 000 € HT. Vu l'avis des domaines. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Président informe que la Communauté des Communes Val'Aïgo a été informé par la SCP CATALA, que la **Société MKC**, représentée par Monsieur Couderc a substitué la Société STEP CONCEPT, représentée par Monsieur Couderc pour cette acquisition, de ce fait une nouvelle délibération est votée.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente à la Société MKC représentée par Monsieur Couderc ;
- **Précise** que le prix de vente s'élève à 46 000 € HT ;
- **Désigne** SCP CATALA comme Notaire pour cette dite cession ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 29	Pour – 29	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

07 FEV. 2023